



Communiqué de presse

Paris, le 15 février 2016

NOUVEAU : AVANT D'ACHETER UN LOGEMENT NEUF exigez des garanties sur sa qualité acoustique

86% des français se déclarent gênés par le bruit à leur domicile. Encore récemment, environ un logement neuf sur deux présentait des non conformités acoustiques.

Face à cette réalité, il est maintenant possible de vérifier gratuitement et rapidement la bonne prise en compte de la réglementation acoustique de tout logement neuf, en demandant l'« attestation de prise en compte de la réglementation acoustique » au vendeur.

Elle est obligatoire pour tous les bâtiments d'habitation autres qu'une maison isolée faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée à compter du 1er janvier 2013. C'est donc depuis peu que les premiers logements concernés sont livrés. Ceci est une avancée importante pour les acquéreurs qui disposent désormais d'une information capitale sur la qualité et donc la valorisation de leur investissement.

Certains projets peuvent même présenter un confort acoustique supérieur à la réglementation.

Le GIAC propose une assistance gratuite à l'interprétation de l'attestation et répondra aux demandes formulées par courriel dans les 72 heures.

Pour toute info consultez le site

attestation-acoustique-logement.fr

A propos de CINOV GIAC

Créé en 1990, le syndicat CINOV GIAC regroupe des Ingénieurs-conseils et des Bureaux d'Etudes indépendants, spécialisés en acoustique dans les secteurs du bâtiment, de l'environnement, de l'industrie, de la formation et de la recherche. Avec plus d'une centaine de membres, le GIAC représente la profession auprès des pouvoirs publics et des autres partenaires et participe à l'élaboration des textes réglementaires et normatifs. Depuis sa création, le GIAC s'est engagé à défendre les intérêts de ses adhérents, et à promouvoir l'image et le rôle de l'acousticien indépendant.

Les membres de CINOV GIAC assurent auprès de maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises, en France et à l'étranger des missions :

- D'ingénierie et de conseil
- De mesurages acoustiques et vibratoires
- De formation
- De recherche.

Les membres du GIAC sont des structures à taille humaine qui offrent souplesse, rapidité de réaction et coût optimisé.

www.cinov.fr/syndicats/giac

Contact presse

Armelle Bonny Directrice de la communication

bonny@cinov.fr

06 08 92 12 35

01 44 30 49 46

